

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1033 Cercle de Djibouti

n° 1033

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour inaptitude physique compter du 1er octobre 1950, le nommé Idle Farah, planton 6e échelon, agent des cadres, en service au cercle de Djibouti. Idle Farah percevra une indemnité de licenciement égale à sept (7) mois de traitement.